



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Directeur général adjoint et Secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 5 février 2018 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 387

Règlement ayant pour objet l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 7^e jour de février deux mille dix-huit.


Gratien Ouellet, secrétaire-trésorier

